Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 2 juillet 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué à Tavigny
Procédure ouverte
Cahier spécial des charges
Plans
Examen et approbation

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2024/14 relatif au marché "Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué - Tavigny" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 144.628,09 € hors TVA ou 174.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/722-52 (n° de projet 20240070) et sera financé par emprunt ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 17 juin 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du _____ ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstention et opposition,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2024/14 et le montant estimé du marché "Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué - Tavigny", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 144.628,09 € hors TVA ou 174.999,99 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/722-52 (n° de projet 20240070).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération